

IUFM AUVERGNE

ECONOMIE - GESTION

Cours de Mr DIEMER

ECONOMIE GENERALE

PARTIE II CHAPITRE 7

DESEQUILIBRES SOCIAUX **Inégalités économiques et sociales, pauvreté**

Mots clés :

- Coefficient de Gini
- Courbe de Lorentz
- Espérance de vie
- Indicateurs d'inégalités sociales
- Indice d'Atkinson
- Indice de Theil
- Inégalités de revenu
- Inégalités de logement
- Inégalités face à la santé
- Inégalités face à l'emploi
- Minima sociaux
- IPH
- Pauvreté
- RMI et RMA
- RSA
- Seuil de pauvreté

PLAN

I. LES INEGALITES ECONOMIQUES ET SOCIALES

A. **Les inégalités de revenus**

1. Les revenus selon le type de ménage
2. Les revenus selon les catégories sociales
3. Les revenus du patrimoine

B. **Les inégalités de logement**

1. Une situation contrastée
2. Une inadéquation entre l'offre et la demande de logements

C. **Les inégalités face à l'emploi**

1. Le problème du chômage
2. Le statut et le contrat de travail
3. Les autres inégalités

D. **Les inégalités face aux soins de santé**

1. L'espérance de vie
2. La couverture maladie complémentaire

II. LA PAUVRETE

A. **La mesure de la pauvreté**

B. **Le cas français**

1. La définition de l'INSEE
2. Les minima sociaux
 - a. **Le revenu minimum d'insertion (RMI)**
 - b. **Le revenu de solidarité active (RSA)**
3. Les travailleurs pauvres
4. Les familles mono-parentales
5. L'inégalité face à la pauvreté

La question des inégalités occupe une place importante dans le débat public. La façon dont elles évoluent détermine la perception que la population a du dynamisme d'une société. Il est en effet « *très différent de vivre dans une société où les conditions de vie se rapprochent au fil du temps ou dans une société au sein de laquelle les situations des différentes couches sociales divergent de plus en plus* » (Maurin, 2007, p. 60). L'existence et la persistance des inégalités posent fondamentalement la question de l'efficacité du système économique. Si pour certains, les inégalités sont inhérentes au fonctionnement de l'économie de marché, pour d'autres, elles sont présentées comme une injustice et le symbole de l'échec du capitalisme à assurer le bien être de tous (Glaude, 2001). Un certain nombre d'acteurs sociaux et locaux, conscients de la montée des inégalités, n'ont pas hésité à remettre en cause les statistiques disponibles, jugeant qu'elles ne donnent qu'une vision partielle ou déformée. Dans un rapport intitulé « *Niveaux de vie et inégalités sociales* », le Conseil National de l'Information Statistique (2007) a proposé un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus de la pauvreté, facilement accessible au grand public comme aux initiés. Deux listes d'indicateurs repérés comme centraux dans l'étude des inégalités fût proposée : une liste comprenant une cinquantaine d'indicateurs de base ; une liste retrainte d'indicateurs privilégiés. Ces indicateurs sont venus compléter ceux retenus par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (2006, 2008).

Dans un sondage paru en octobre 2006 (Institut BVA pour le compte du Ministère de la santé et des solidarités), près de 75% des français estimaient que la société française était « *plutôt injuste* », soit 7 points de plus qu'en 2000. Si on en croit cette enquête d'opinions, les français auraient pris conscience des déséquilibres sociaux (75% des personnes interrogées ont déclaré que les inégalités allaient plutôt augmenter) et les rejetteraient massivement. Cette injustice prend aujourd'hui deux traits : l'existence d'inégalités économiques et sociales ; la montée de la pauvreté. Nous examinerons ces deux composantes dans le cadre de l'économie française.

I. LES INEGALITES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Dans un récent sondage de l'Institut BVA (2006) pour le Ministère de la santé et des solidarités, les inégalités de revenus restaient celles qui étaient perçues par les Français comme les « *plus répandues* » (56% des réponses). Les inégalités de logement (en forte progression) arrivaient juste après avec (36%). Venaient ensuite les inégalités face à l'emploi (30%), les inégalités d'origine ethnique (22%), les inégalités d'accès aux soins (15%)

Tableau 1 : Inégalités perçues comme les plus répandues dans la société française (en%)

	2000	2002	2004	2005	2006
Revenus	67	65	59	61	56
Logement	26	33	31	33	36
Emploi	28	22	28	29	30
Origine ethnique	16	17	20	22	22
Accès aux soins	16	16	17	15	15
Etudes scolaires	18	16	15	13	13
Héritage Familial	6	8	6	5	6
<i>Enquête barométrique réalisée par l'Institut BVA auprès de 4000 personnes</i>					

Source : Ministère de la santé et des solidarités (2007)

Parmi les inégalités considérées comme « *les moins acceptables* », celles liées à l'accès au logement et aux soins arrivaient en tête (37% et 36%). Pour l'opinion, si une partie des différences de revenus peut se justifier (effort personnel), rien ne peut expliquer que les personnes démunies soient moins bien soignées ou ne puissent se loger comme les autres.

Tableau 2 : Inégalités perçues comme les moins acceptables dans la société française (en%)

	2000	2002	2004	2005	2006
Revenus	46	44	35	37	34
Logement	30	36	34	22	37
Emploi	25	18	23	24	23
Origine ethnique	23	25	27	30	30
Accès aux soins	31	32	37	37	36
Etudes scolaires	18	18	19	18	17
Héritage Familial	6	8	6	6	6
<i>Enquête barométrique réalisée par l'Institut BVA auprès de 4000 personnes</i>					

Source : Ministère de la santé et des solidarités (2007)

En France, les inégalités sont mesurées sur la base du concept de *niveau de vie*. Le niveau de vie d'un individu se calcule « *en rapportant le revenu disponible du ménage auquel il appartient au nombre d'unités de consommation de ce ménage* » (Rapport du Sénat, 2008, p. 11). Cette définition suggère deux commentaires. D'une part, le revenu disponible ne doit pas être confondu avec le concept de revenu disponible brut, qui est une grandeur macroéconomique mesurée par la Comptabilité nationale et qui sert de base au calcul du pouvoir d'achat. La notion de revenu disponible est en effet estimée au niveau microéconomique à partir de l'enquête « Revenus fiscaux ». Le revenu disponible d'un ménage est constitué par le revenu fiscal déclaré (ensemble des revenus sur l'imprimé 2042 : revenus d'activité, revenus de remplacement, revenus du patrimoine...), augmenté des principales prestations sociales (allocations familiales, aides au logement, minima sociaux, RSA...), diminué de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation sur la résidence principale, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) imposable assise sur les revenus d'activité et de remplacement, ainsi que de la CSG, de la CRDS et du prélèvement social de 2% sur les revenus du patrimoine. D'autre part, le nombre d'unités de consommation diffère du nombre de personnes composant le ménage. Selon l'échelle d'équivalence retenue¹ par l'OCDE, une unité de consommation est attribuée au premier adulte du ménage, 0.5 pour chaque adulte supplémentaire et 0.3 pour chaque enfant de moins de quatorze ans.

A. Les inégalités de revenus

Sur longue période, les inégalités de revenus ont eu tendance à diminuer. Au début du 20^{ème} siècle, les 10% les plus aisés recevaient près de 40% du revenu global contre 33% à la fin des années 90. Plusieurs raisons ont été évoquées pour expliquer cette tendance. La crise de 1929 et les deux chocs pétroliers auraient provoqué par la hausse de l'inflation, « *l'euthanasie des rentiers* » (Keynes, 1933). Le capital financier aurait ainsi perdu de sa valeur. Les politiques sociales de l'Etat providence (mise en place de l'impôt progressif, de l'imposition des successions, de l'impôt sur la grande fortune...) auraient également joué un rôle important. Contrairement à une idée répandue, les Trente glorieuses ont été marquées par une progression des inégalités de revenus (la répartition salaires – profits en faveur des salariés s'est accompagnée d'une hausse des inégalités). Après une période de diminution dans les années 70, on observe une certaine stabilité des inégalités relatives de niveau de vie depuis le milieu des années 80. Le rapport entre le revenu des 10% les plus riches et celui des 10% les plus pauvres s'est légèrement réduit, de 3.5 à 3.15, de 1984 à 2005.

¹ Dans son rapport sur la mesure du pouvoir d'achat des ménages (février 2008), la Commission Quinet s'est interrogée sur la pertinence de ces valeurs retenues, notamment pour certaines situations telles que les familles monoparentales et les familles nombreuses de plus de 3 enfants.

Selon l'enquête *Revenus Fiscaux* de l'INSEE (2005), le niveau de vie moyen s'établirait à 1550€ par mois et le niveau de vie médian à 1362€ par mois. La moitié de la population a donc un niveau de vie inférieur à ce chiffre. Par ailleurs, le niveau de vie en dessous duquel se situent 90% des individus était évalué à 2448€. Enfin, les 20% des individus aux niveaux de vie les plus faibles percevaient 9.6% de la masse des revenus par équivalent adulte (les 20% les plus aisés recevaient 36.7%).

Tableau 3 : Niveau de vie des individus et indicateurs d'inégalités

Premier décile (D1)	776€
Moyenne	1550€
Médiane (D5)	1362€
Neuvième décile (D9)	2448€
Rapport interdécile (D9/D1)	3.15
Masse détenue par les 20% les plus riches (en%)	36.7%
Masse détenue par les 50% les plus riches (en %)	68.1%
Masse détenue par les 20% les plus pauvres (en%)	9.6%

Source : Enquête Revenus Fiscaux, INSEE (2005)

La répartition des revenus disponibles étant loin d'être égalitaire, on utilise généralement trois indicateurs synthétiques des inégalités : le coefficient de Gini obtenu à l'aide de la courbe de Lorenz, l'indice de Theil et l'indice d'Atkinson.

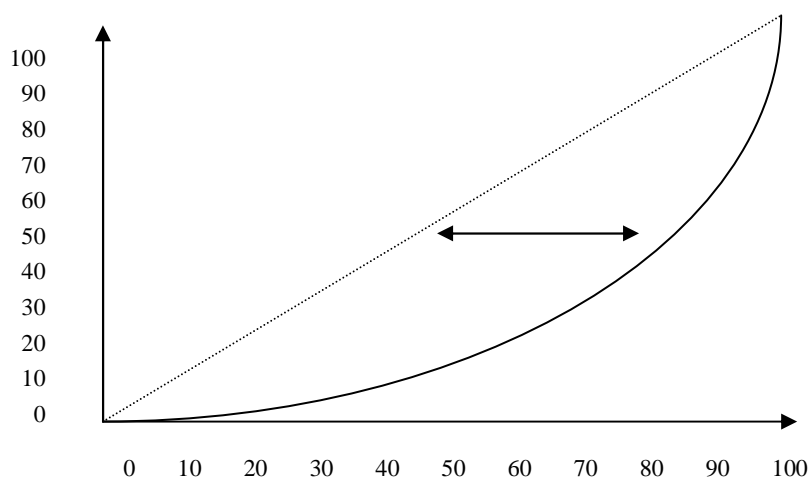
- **La courbe de Lorenz** représente la répartition des niveaux de vie entre déciles de la population. On note ainsi que si les 10 % les moins bien lotis ne perçoivent que 3 % de la masse totale des revenus, les 10 % les mieux lotis en reçoivent 24,8 % (ceci après impôts et prestations sociales).

Tableau 4 : répartition du revenu disponible par tranche de revenu des ménages (en %)

Les 10 % les plus bas	3
Entre 10% et 20%	4.5
Entre 20% et 30%	5.5
Entre 30% et 40%	6.7
Entre 40% et 50%	7.9
Entre 50% et 60%	9.2
Entre 60% et 70%	10.7
Entre 70% et 80%	12.5
Entre 80% et 90%	15.2
Entre 90% et 100%	24.8

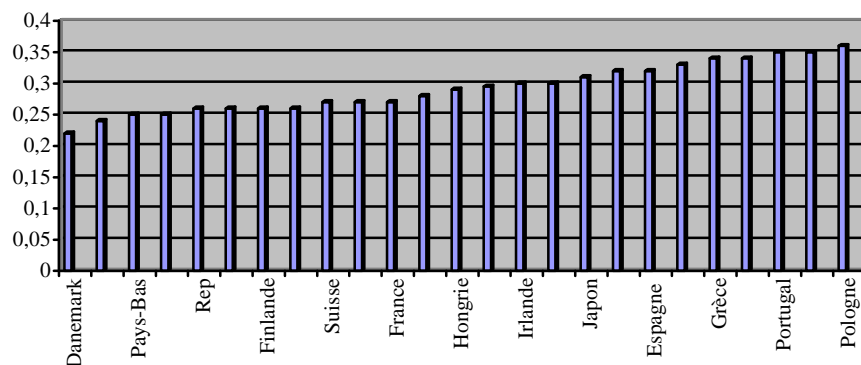
Source : INSEE, Enquête Revenus fiscaux (ERF), 2004

Graphique 1 : Courbe de Lorenz



La bissectrice correspond à ce que serait une répartition parfaitement égalitaire. Plus la courbe est éloignée de la diagonale, plus l'inégalité constatée des revenus est avérée. L'indice de Gini est représenté graphiquement par la surface entre la courbe de Lorenz et la première bissectrice. Il est compris entre 0 (parfaite égalité) et 1 (situation la plus inégalitaire). En France, l'indice de Gini est égal à 0.27. Il place la France dans une position confortable par rapport aux autres pays de l'OCDE (moyenne de 0.31).

Graphique 2 : Le coefficient de Gini dans les pays de l'OCDE



Source : Forster, Mira d'Ercole (OCDE, 2005)

- **L'indice de Theil** s'inspire de la mesure de l'entropie, c'est-à-dire de l'écart entre une distribution égalitaire uniforme et la distribution constatée. Plus une suite est désordonnée, plus son entropie est grande. Ici, plus les revenus sont dispersés, plus l'indice de Theil est élevé. Cet indice a l'avantage de pouvoir être décomposé, il peut ainsi s'additionner pour différents sous-groupes.

- Enfin **l'indice d'Atkinson** traduit l'aversion de la population pour l'inégalité. Un indice d'Atkinson valant x% signifie que la population accepterait de perdre x% de son revenu actuel pour que la distribution devienne égalitaire. Cet indice dépend donc d'un paramètre d'aversion pour l'inégalité.

Il est possible d'affiner les résultats en tenant compte du type de ménage, de la catégorie sociale ou des revenus du patrimoine.

1. Les revenus selon le type de ménage

Selon le type de ménage et pour un même revenu, les niveaux de vie sont très variables. Ainsi, 10 % des personnes seules vivent avec moins de 653 euros et 10 % des familles avec deux enfants avec moins de 1 816 euros. En revanche, on entre dans les tranches des 10 % les plus riches avec 2 148 euros pour une personne seule, 4 030 euros pour un couple et 5 392 euros pour une famille avec deux enfants. Moins de 5 % des familles peuvent prétendre à des revenus disponibles supérieurs à 6 000 euros.

Tableau 5 : Le revenu disponible selon le type de ménage (en € par mois)

	Personnes seules en €	Couple sans enfants en €	Familles avec deux enfants de moins de 14 ans
10% ont moins de	653	1305	1816
20% ont moins de	849	1554	2180
30% ont moins de	978	1783	2503
40% ont moins de	1084	1994	2784
50% ont moins de	1182	2235	3040
60% ont moins de	1303	2485	3392
70% ont moins de	1483	2785	3787

80% ont moins de	1717	3238	4308
90% ont moins de	2148	4030	5392
95% ont moins de	2364	4469	6081
Revenus après impôts et prestations sociales. Ne comprend pas environ 80% des revenus du patrimoine. Lecture : 40% des couples sans enfants disposent de moins de 1994€ par mois pour vivre.			

Source : INSEE – ERF, 2004

2. Les revenus selon les catégories sociales

Selon l'Insee, les ménages les plus aisés (cadres dirigeants du public et du privé, professions libérales, etc.) perçoivent entre 4 500 et 8 000 euros avant impôt et prestations sociales. Toutefois, ces revenus ne comprennent pas les revenus du patrimoine (dividendes d'action, intérêts d'obligation, loyers, etc.).

Tableau 6 : Les revenus selon les catégories sociales

Catégories	Revenu annuel déclaré	Revenu mensuel	Revenu annuel après impôts et prestations sociales	Revenu mensuel
Agriculteurs petite exploitation	29744	2479	28662	2389
Agriculteurs moyenne exploitation	23594	1966	23938	1995
Agriculteurs grande exploitation	27742	2312	27106	2259
Artisans	38615	3218	35239	2937
Commerçants et assimilés	39067	3256	35064	2922
Chefs d'entreprise 10 sal ou plus	101395	8450	80938	6745
Professions libérales	103531	8628	78570	6548
Cadres fonction publique	54961	4580	48093	4008
Professeurs, prof scientifiques	51558	4297	45487	3791
Prof information, arts et spectacles	38556	3213	35386	2949
Cadres adm et commer	58097	4841	49997	4166
Ingénieurs cadres techn entreprises	54311	4526	48270	4023
Instituteurs et assimilés	33015	2751	30698	2558
Prof interm santé, travail social	33183	2765	30560	2547
Prof interm adm fonction publique	34572	2881	32553	2713
Prof interm adm com des entreprises	34915	2910	32524	2710
Techniciens	34713	2893	32999	2750
Contremaîtres, agents de maîtrise	35675	2973	34078	2840
Employés civils et agents fonct publ	23352	1946	23572	1964
Policiers et militaires	29206	2434	28714	2393
Employés adm entreprises	23622	1969	23334	1945
Employés de commerce	19374	1615	20828	1736
Personnels des services directs aux part	14669	1222	17020	1418
Ouvriers qualifiés de type industriel	28363	2364	28686	2391
Ouvriers qualifiés de type artisanal	25459	2122	26230	2186
Chauffeurs	26168	2181	26885	2240
Ouvriers qualifiés manutention	27874	2323	28223	2352
Ouvriers non qualifiés type industriel	21054	1755	22732	1894
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	18456	1538	21369	1781
Ouvriers agricoles	21808	1817	23750	1979

Source : INSEE, 2003, Enquête revenus fiscaux, ces revenus ne comprennent pas une part importante des revenus du patrimoine

Il s'agit de revenu *pour l'ensemble du ménage* et non par *personne*. Les salaires individuels des professions citées sont inférieurs aux revenus de l'ensemble du ménage. Pour évaluer le niveau de vie réel du ménage, il faut tenir compte du nombre de personnes, mais aussi du niveau d'imposition qui réduit le montant à dépenser. Après impôts et prestations sociales, il reste aux chefs d'entreprise et aux professions libérales en moyenne plus de 6 000 euros nets par mois et par *ménage*. Les employés, les ouvriers peu qualifiés, mais aussi une grande partie

des retraités (ouvriers, employés, agriculteurs notamment), vivent avec moins de 2 000 euros par ménage. Les cadres perçoivent environ 4 000 euros et les couches moyennes autour de 2 000 à 2 500 euros.

Tableau 7 : Le revenu des retraités et autres inactifs (en €)

	Revenu déclaré annuel	Revenu mensuel	Revenu annuel après impôts et prestations sociales	Revenu mensuel
Anciens agriculteurs exploitants	16786	1399	16282	1357
Anciens artisans, commerçants...	25437	2120	23276	1940
Anciens cadres	42716	3560	37142	3095
Anciennes prof interm	28568	2381	26386	2199
Anciens employés	18067	1506	18149	1512
Anciens ouvriers	18519	1543	19098	1592
Pers sans activité prof de – de 60 ans	21242	1770	24227	2019
Pers sans activité prof de 60 ans et +	16736	1395	16646	1387

Source : INSEE, 2003, Enquête revenus fiscaux

3. Les revenus du patrimoine

Les inégalités de revenus sont généralement appréhendées par l'INSEE à partir des déclarations fiscales. Or ces dernières sous-estiment de beaucoup les revenus du capital. L'INSEE ne considère pas comme des revenus les plus values réalisées par les ménages quand ils revendent des actions ou des biens immobiliers. Or celles-ci ont explosé ces dernières années avec la très forte hausse du prix des actifs. Le gonflement spectaculaire de la valeur du patrimoine des ménages qui résulte de la hausse des prix des actifs peut être assimilé à des quasi-revenus. Il leur permet en effet de s'endetter davantage compte tenu des garanties supplémentaires qu'ils peuvent apporter. Lorsque l'on tient compte des revenus du patrimoine, on observe une hausse des inégalités, car ceux-ci progressent rapidement et sont très majoritairement détenus par les catégories les plus aisées.

Les revenus des 5 % les plus aisés ont ainsi progressé de 10 % (282 euros mensuels) contre 3 % (22 euros) pour les plus démunis. Sur l'ensemble d'une année, les catégories les plus aisées touchent 3 400 euros de plus (12 fois 282 euros), soit l'équivalent de 4 mois et demi du revenu des 10 % les plus démunis. En 2006, le patrimoine immobilier détenu par les ménages a été évalué par l'INSEE à près de 612 milliards d'€ du fait de la hausse des prix, soit 34% du PIB, davantage que tous les salaires nets versés dans l'économie française réunis. Michel Aglietta parle ainsi de « capitalisme patrimonial ».

Tableau 8 : Les inégalités de niveau de vie avec les revenus du patrimoine

	Revenus mensuels avant estimation des revenus du patrimoine (en €)	Revenus mensuels après estimation des revenus du patrimoine (en €)	Ecart en €	Ecart en %
10% ont moins de	731	753	22.1	3.0
20% ont moins de	896	928	32.1	3.6
30% ont moins de	1032	1070	37.8	3.7
40% ont moins de	1156	1202	46.3	4.0
50% ont moins de	1289	1345	56.3	4.4
60% ont moins de	1442	1508	66.4	4.6
70% ont moins de	1615	1702	86.8	5.4
80% ont moins de	1867	1987	119.3	6.4
90% ont moins de	2329	2518	188.8	8.1
95% ont moins de	2897	3179	282.8	9.8

Source : INSEE, CNIS, 2003

B. Les inégalités de logement

La question du logement renvoie à trois notions distinctes. Dans un premier temps, le logement correspond à un *besoin de première nécessité*, au même titre que se nourrir, se vêtir (pyramide de Maslow). Dans un second temps, le logement est associé à un statut : *l'accès à la propriété*. On dissocie ainsi le propriétaire du locataire. L'acquisition d'un bien immobilier par un ménage s'apparente à un investissement. Enfin, le logement constitue le poste principal des dépenses des ménages (plus de 25% des dépenses), loin devant les transports (14.7%). Ces dépenses, qui grèvent le plus le budget des ménages, sont de plus en plus contraintes. Il s'agit notamment des loyers, des charges d'eau, d'électricité, de chauffage... Selon une étude de l'INSEE (2006), pour 20% des revenus les plus modestes, le poids des dépenses courantes de logement dans leur revenu courant serait passé de 31% en 2001 à 44% en 2006. Dans son rapport sur le mal logement (2007), la Fondation Abbé Pierre soulignait deux faits majeurs : « *Le premier est celui de l'extrême diversité des solutions qui sont mobilisées par ceux qui ne trouvent pas de place dans des structures d'accueil et d'hébergement et qui restent aux portes du logement... Le second constat révèle de façon surprenante que le non logement ne concerne pas seulement les exclus, les personnes ou familles désocialisées, les jeunes en rupture, comme on pouvait s'y attendre, mais aussi des salariés, des retraités dotés de ressources et d'un statut, qui rejoignent ainsi la « France invisible »* (2007, p. 35).

1. Une situation contrastée

Le nombre de logements sans confort de base a considérablement diminué ces trente dernières années. On en comptait 39 % en 1973 contre près de 3% en 2002. Cette évolution résulte à la fois de l'élévation du niveau de vie moyen mais aussi de la part croissante des dépenses que les ménages consacrent à se loger.

Tableau 9 : Evolution du confort sanitaire des logements (%)

	1973	1978	1984	1988	1992	1996	2002
Logements sans confort de base	39	26.9	15	9.6	6.2	4.1	2.6
Logements avec eau, WC et installations	16.9	16.7	15.2	15.4	14	15.4	6.9
Logements avec « tout confort »	44.1	56.4	69.9	75	79.8	80.6	90.6
Ensemble des résidences principales	100	100	100	100	100	100	100

Source : Insee, Enquêtes logement, 2003

Cette amélioration est cependant loin d'être aussi nette pour tout le monde. Ce sont près de 100 000 personnes qui n'ont pas de domicile, autant qui vivent en camping ou dans un mobil home toute l'année, plus de 500 000 vivent dans des meublés... Un million de personnes vivent dans des logements exigus, fortement "surpeuplés"², selon les normes de l'Insee, et un autre million ne dispose pas du confort de base (salle d'eau, WC, chauffage).

Tableau 10 : Nombre de personnes non ou très mal logées

Sans domicile fixe	100 000
Personnes privées de domicile personnel	974 600
- Dont résidence principale = chambre d'hôtel	50 000
- Dont habitat de fortune : cabane, constructions provisoires	41 000
- Dont personnes vivant à l'année en camping ou en mobil home	100 000
- Dont personnes hébergées chez des tiers dans des conditions de logements très difficiles	150 000
- Dont locataires ou sous-locataires d'un meublé	533 000

² Un logement est considéré comme confortable s'il dispose d'une salle d'eau, d'un WC intérieur et d'un système de chauffage. Le surpeuplement au sens large retient la norme fondée sur le nombre de pièces pour les deux pièces et plus et fait intervenir la surface pour les logements d'une pièce : est considéré comme surpeuplé au sens large un logement dont la surface habitable est inférieure à 18 m² par personne de référence plus 12 m² par autre personne de 14 ans ou + et 9 m² par enfant de moins de 14 ans.

- Dont personnes vivant en structures d'hébergement et d'insertion	100 600
Personnes vivant des conditions de logement très difficiles ³	2 187 000
- Dont personnes vivant dans des logements dépourvus de confort de base	1 150 000
- Dont personnes vivant en situation de surpeuplement	1 037 000
TOTAL	3 261 000

Source : Fondation Abbé Pierre, Rapport sur le mal logement, 2007

C'est également près d'un million de personnes qui étaient hébergées en 2002 chez un tiers. Les jeunes générations subiraient de plein fouet les hausses de loyers et la forte montée des prix à l'achat (60 000 étudiants vivaient chez leur père ou leur mère faute de revenus suffisants pour louer un logement). C'est encore 1.2 million de personnes qui rencontrent d'importants problèmes d'accessibilité à leur logement. Enfin, selon l'INSEE (2001), 28 % des ménages les plus démunis (plus de 2 millions de foyers) estiment que leur logement comporte un nombre de pièces insuffisant, contre 8 % des autres ménages. Un quart de ces ménages indiquent que leur logement est mal chauffé ou en mauvais état.

Tableau 11 : Caractéristiques du logement (en %)

	Ens des ménages	Ménages les plus pauvres	Autres ménages
	<i>Nombre de pièces</i>		
Insuffisant	10	28	8
Juste suffisant	56	59	55
Largement insuffisant	34	13	37
	<i>Problèmes de confort</i>		
Humide	15	28	14
Mal chauffé	12	26	11
En mauvais état	10	25	8
Au moins un des défauts cités	26	46	24
Au moins deux des défauts cités	9	22	7

Source : INSEE, 2001

Le mal logement ne se réduit pas pour autant aux situations extrêmes. Une fraction considérable de la population (un peu plus de trois millions selon le rapport 2007 de la Fondation Abbé Pierre), au sein des couches modestes et moyennes (notamment chez les jeunes) vit dans des locaux, choisis faute de mieux, qui ne répondent pas à ses aspirations : dégradations, mauvaise insonorisation, surface trop faible, quartier dégradé...

2. Une inadéquation entre l'offre et la demande de logements

La France ne construit toujours pas assez de logements, en particulier dans le secteur social, et la demande ne fait que s'accroître. Un million de dossiers seraient en souffrance. La demande potentielle de logements est estimée à 360 000 logements pour la période 2005-2010.

Besoins en logement, niveau de construction et nouveaux ménages⁴

Période Concernée en milliers d'unités	Niveau annuel des besoins (1)	Niveau annuel de la construction (2)	Nombre de Nouveaux Ménages (3)
1994-1998	335 à 350	286	278
1999-2003	325 à 340	319	253
2004-2010	350 à 360		250 à 260

³ Selon les estimations du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne, les risques sanitaires liés à l'habitat indigne concernent 400 000 à 600 000 logements dans lesquels vivent un peu plus d'un million de personnes. Ces logements se retrouvent vraisemblablement pour l'essentiel parmi les logements recensés dans cette rubrique.

⁴ (1) niveau des besoins estimé par le Ministère du Logement pour la période 1994-1998 et par M. Moullart pour les autres périodes. (2) nombre de logements mis en chantier durant la période, au sens de SICLONE. (3) accroissement annuel moyen du nombre de ménages ordinaires/résidences principales durant la période.

Depuis 2004, le nombre de logements mis en chantier chaque année a considérablement augmenté et cette progression s'est poursuivie en 2005. Elle est sensible tant en habitat individuel qu'en collectif.

En milliers	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Individuels	151,3	165,7	187,2	198,3	190,7	191,8	192,6	216,2	228,9	234,3
Collectifs	109,1	115,3	122,7	102,5	101,4	101,4	111,8	133,6	163,5	175,3
Total des logements ordin	260,4	281,0	309,8	300,8	292	293,2	304,5	349,8	392,4	409,6
Logements en résidence	0,3	1,9	7,1	8,4	10,2	8,9	9,2	13	17,8	19,8
Total	260,7	282,9	317	309,2	302,2	302,1	313,7	362,8	410,2	428,7

Si l'effort de la collectivité publique a été particulièrement important à la fin des années 90 et au début des années 2000 (respectivement 2.03% et 2% du PIB en 2000 et 2001), il n'a cessé depuis de baisser pour se situer en 2006 à 1,84% du PIB. Ce recul est imputable en totalité à la diminution de la contribution de l'Etat. Les aides à la pierre inscrites au budget de l'Etat ont par exemple baissé de 30% au cours des dernières années (entre 2000 et 2006) et les aides aux plus démunis ont quasiment stagné. Dans le même temps, les prélèvements fiscaux et parafiscaux sur le secteur du logement (fiscalité sur les revenus fonciers, retours de TVA,...) ont progressé très rapidement (19 954 M d'€ en 2001 et 20 606 M d'€ en 2006, soit + 5,7% par an en euros courants). Depuis 2002, l'Etat prélève ainsi plus sur le logement qu'il ne redistribue : 1 238 M d'€ de plus ainsi « récupérés » en 2002, 1 584 M d'€ en 2003, 2 344 M d'€ en 2004 et 4 360 M d'€ en 2005. Pour 2006, le bénéfice attendu était de 5 729 M d'€. Comme le note le rapport de la Fondation Abbé Pierre, « 2006 est une année tout à fait remarquable puisque l'effort de l'Etat en faveur du logement est pratiquement redescendu à son point le plus bas des trente dernières années et que dans le même temps le secteur du logement offre un bon rendement pour l'Etat » (2007, p. 120). Dans son rapport intermédiaire du 15 octobre 2007, la Commission Attali a proposé d'accroître l'offre de logements (500 000) pour « libérer » la croissance française.

C. Les inégalités face à l'emploi

Les inégalités face à l'emploi revêtent des situations très différentes : l'accès à l'emploi (et son corollaire, le chômage), les revenus du travail, le statut et le contrat de travail, la répartition hommes – femmes, les discriminations à l'embauche...

1. Le problème du chômage

Si le taux de chômage enregistre une baisse régulière (7.5% au deuxième trimestre 2008), ce chiffre cache de profondes disparités. Ainsi une étude du chômage par département fait apparaître des inégalités économiques importantes. En décembre 2006, on comptait 5,1 % de chômeurs en Lozère contre 12,3 % dans l'Hérault. Dans certains territoires de l'hexagone, on se trouve à un niveau proche du plein emploi, alors que d'autres sont en situation bien plus difficile.

Département	Taux de chômage	Département	Taux de chômage
Lozère	5.1	Puy de Dôme	7.7
Mayenne	5.4	Val de Marne	8.0
Ain	5.6	Ariège	9.9
Cantal	5.8	Somme	10.2
Deux-Sèvres	6.0	Var	10.8
Corrèze	6.0	Seine Saint Denis	11.5
Yvelines	6.3	Bouches du Rhône	11.7
Ile-et-Vilaine	6.4	Ardennes	11.9
Seine-et-Marne	6.7	Nord	12.1
Creuse	7.1	Hérault	12.3

Source : INSEE, 2006

On retrouve le même phénomène au niveau régional. Le taux de chômage régional oscille entre 6,9 % en Limousin et 12,1 % dans la région Nord Pas-de-Calais. De très nombreux facteurs influencent le niveau du chômage : l'état de l'activité économique, les restructurations en cours, la composition de la population (certaines zones comptent en effet moins de personnes en âge de travailler que d'autres)... Les chiffres peuvent donc être trompeurs : certains départements ont un bas niveau de chômage parce que les créations de postes y sont très faibles et l'on sait qu'on a peu de chances d'y trouver des emplois, ou parce que la part de personnes âgées y est plus forte (de Mende en Lozère, mieux vaut aller chercher meilleure fortune dans l'Hérault). Mais certains départements, comme les Yvelines ou la Seine et Marne, comptent relativement peu de chômage par rapport à la moyenne nationale du fait de leur dynamisme propre.

- Par ailleurs, le chômage frappe beaucoup plus durement les étrangers que les Français : en moyenne, un quart des actifs non ressortissants de l'Union européenne étaient demandeurs d'emploi en 2002, contre 9 % de l'ensemble de la population active et 8,3 % des Français. Chez les jeunes actifs non ressortissants de l'Union européenne, le taux de chômage atteint 36 %. Une partie de cet écart tient au niveau de diplôme : les étrangers sont moins qualifiés en moyenne que les Français (pour certains leurs diplômes ne sont pas reconnus). Mais les étrangers subissent aussi des discriminations. Les données du dernier recensement de l'INSEE (1999) montrent qu'il existe des inégalités considérables selon les nationalités. Entre 30 et 39 ans, plus de 35 % des étrangers originaires d'Afrique sont au chômage, contre 11 % de ceux qui viennent de l'intérieur de l'Union européenne. Là aussi, plusieurs facteurs jouent. La discrimination ne s'applique pas de la même façon à tous, notamment selon la couleur de peau. Mais surtout, les étrangers ont des origines diverses et certains sont davantage qualifiés. Le secteur d'emploi entre aussi en considération. Une partie des étrangers, c'est le cas de ceux qui sont originaires du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne, ont été plus fortement touchés par la crise des grandes industries françaises (l'automobile et la sidérurgie notamment), alors que d'autres (Italiens, Espagnols et Portugais par exemple) étaient plus souvent employés dans des secteurs (bâtiment notamment) qui ont moins perdu d'emplois, et où le réseau familial joue davantage pour trouver du travail.

- Le taux de chômage des non diplômés est deux fois plus élevé que celui de ceux qui disposent d'un niveau au moins égal à bac +2. Certes, aujourd'hui tout le monde est concerné : on compte 7 % de chômeurs chez ceux qui ont un diplôme supérieur à bac +2. Mais le diplôme n'en demeure pas moins l'arme essentielle pour s'en sortir dans notre société, que ce soit pour entrer sur le marché du travail ou progresser ensuite. La situation est particulièrement dramatique pour ceux qui sortent du système scolaire sans qualification dans un système qui survalorise le diplôme par rapport à l'expérience personnelle.

Tableau 12 : Taux de chômage selon le diplôme

	2002	2003	2004	2005
Aucun diplôme	13.6	14.8	14.8	15
BEPC, CAP, BEP	8.4	9.1	9.3	9.3
Baccalauréat	8.3	8.7	9.6	9.2
Bac +2	5.6	6.1	6.3	6.6
Diplômes supérieurs	6.4	7.6	7.5	7

Source : INSEE, Enquête Emplois

Si le diplôme protège, cet effet n'est pas le même dans les quartiers dits difficiles (zones urbaines sensibles, ZUS) que dans le reste du territoire. Premier constat, pour tous les niveaux de formation allant du BEPC au Bac, les taux de chômage sont en effet deux fois plus élevés dans ces zones qu'au niveau national (pour les Bac + 2, il atteint 10,8 % contre 6 % dans le

reste du pays). Deuxième constat, la protection offerte par un niveau élevé de diplôme produit, dans les ZUS, des effets très différenciés selon le sexe. On constate que les hommes diplômés ont plus de difficultés à échapper au chômage alors que les femmes bénéficient pleinement de cette certification. Il n'est pas aisé d'expliquer ces effets inversés. Une première hypothèse tient au choix des filières et au processus d'orientation scolaire différents entre les filles et les garçons. Une autre hypothèse doit, elle aussi, être prise très au sérieux : les hommes diplômés s'affronteraient plus fréquemment à des comportements discriminatoires. Cette représentation négative, non seulement sexuée mais aussi ethnicisée, constitue l'un des ressorts de la discrimination à l'embauche.

- La relation taux de chômage – diplôme doit être analysée en fonction des catégories sociales. Tous les milieux sociaux ne subissent pas de la même façon les conséquences du manque de création d'emplois. Selon une étude de l'INSEE (2005), les cadres et professions intermédiaires sont quasiment au plein emploi (respectivement 4.9% et 5,5%) alors que le taux de chômage des ouvriers et employés est deux fois plus important (respectivement 10,3% et 12.5%). Dans ce contexte, le taux de chômage moyen n'a qu'une portée limitée...

- Lorsqu'un homme devient chômeur, cinq ans après, il a trois fois plus de risques de décéder qu'un homme actif occupé. Les femmes chômeuses, elle n'ont "que" deux fois plus de risques de mourir que les actives occupées. Deux phénomènes expliquent cette surmortalité. Tout d'abord, il existe davantage de personnes fragiles au chômage (malades, invalides ou handicapées) que dans la population en général. Mais le chômage a aussi une influence sur la santé. Les faibles revenus, l'exclusion sociale, s'ajoutent aux angoisses, à la dépression, et freinent le recours au soin des personnes au chômage, et ce d'autant plus que la période d'inactivité s'allonge. Pour les femmes, les inégalités entre inactives et actives sont moins flagrantes car on compte, parmi les inactives, beaucoup de femmes au foyer et moins de personnes malades que chez les hommes. En revanche, les femmes modestes, sans diplôme, sans qualification et inactives depuis toujours, ont 2,5 fois plus de risque de décéder que les femmes diplômées et actives.

- Les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail s'accroissent après 50 ans. En effet, les femmes acceptent, pour retrouver un emploi, des salaires moindres que les hommes du même âge, et même que les plus jeunes : près d'un quart d'entre elles gagnent moins de 762 euros par mois à temps plein, contre 7% des hommes du même âge et 15 % des femmes de 30 à 49 ans ! De plus, les chômeuses de plus de 50 ans trouvent plus souvent que les autres des emplois précaires : seulement 36 % d'entre elles sont embauchées en CDI, contre 45 % des hommes. Par contre, une chômeuse de plus de 50 ans sur 5 retrouve un travail en contrat aidé. Enfin, 54 % d'entre elles acceptent un temps partiel (alors que 85 % des hommes chômeurs du même âge sont embauchés à temps complet). Les chômeuses âgées acceptent ces conditions d'emploi car elles n'ont pas le choix : elles doivent se maintenir en activité à tout prix, et plus longtemps que les hommes, afin de compenser une carrière souvent plus courte ou à temps partiel, et surtout moins bien rémunérée : cette génération de femmes a été peu scolarisée et donc moins qualifiée que les suivantes. A terme, ces femmes devront se contenter d'une très maigre retraite et d'une fin de vie entre 500 et 600 euros par mois - à moins de se reposer sur d'autres revenus.

2. Le statut et le contrat de travail

Si près de 90% de la population active est salariée (70 % dans le privé et 20 % dans le public), 12 % de l'ensemble des personnes employées ont un statut précaire (CDD, intérim, etc.). Le plus souvent dans le secteur privé, qui emploie 3,5 fois plus de salariés que le public. Mais, en proportion, le secteur public compte autant de précaires que le privé. Comme employeur, l'Etat ou les collectivités locales ne font pas vraiment mieux que les entreprises soumises à la

concurrence. La précarité frappe d'abord les jeunes : 12 % des 15 à 29 ans qui travaillent disposent d'un emploi précaire dans le privé, contre 3,6 % des 30 à 49 ans. Le secteur public emploie aussi bon nombre de jeunes en CDD : 4,6 % des 15-29 ans contre 1,6 % des 30 à 49 ans.

Actifs occupés selon le statut des emplois et l'âge (%)				
	De 15 à 29 ans	De 30 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Non salariés	3,3	10,2	18,1	10,8
Salariés	96,7	89,8	81,9	89,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Salariés du privé :				
Ensemble	81,7	69,8	60,5	69,8
Intérimaires	5,2	1,5	0,6	2,0
Apprentis	6,2	0,0	0,0	1,2
Contrats à durée déterminée (1)	11,7	3,6	2,0	4,8
Stagiaires et contrats aidés (2)	3,6	0,6	0,5	1,2
Autres salariés	55,0	64,1	57,4	60,6
Salariés du public :				
Ensemble	15,0	20,0	21,4	19,4
Contrats à durée déterminée (1)	4,6	1,6	0,9	2,0
Stagiaires et contrats aidés (2)	1,5	0,5	0,4	0,7
Autres salariés	8,9	17,9	20,1	16,7
(1) hors stagiaires et contrats aidés (2) à durée déterminée ou indéterminée				
Source : Insee - Enquête emploi 2004, actifs occupés de 15 ans et plus				

Un diplôme élevé n'est pas garant d'un emploi stable. Mais les jeunes ayant obtenu un diplôme niveau Bac+2 ou du supérieur sont respectivement 72% et près de 68% à avoir occupé un emploi à durée indéterminée lors de l'année précédant l'enquête de l'Insee en 2003. Les non diplômés ne sont que 43% dans ce cas. Un cinquième d'entre eux n'a connu que le chômage ou l'inactivité, contre 3,3 % des bac+2.

Situation des 15-29 ans face à l'emploi en 2003 selon le diplôme (%)						
	Diplôme du supérieur	Bac + 2	Bac ou équivalent	CAP ou BEP	BEPC seul	Aucun diplôme ou CEP
Uniquement emploi à durée indéterminée	67,6	72,2	59,9	56	40	42,7
Emploi à durée indéterminée et emploi temporaire	3,8	4,1	4	5,3	6,2	2,6
Uniquement emploi temporaire	8,8	10,1	8,4	19,2	12,2	7,7
Emploi et chômage ou inactivité	13,9	10,3	21,2	20,8	23,2	27,2
Uniquement chômage ou inactivité	5,9	3,3	6,5	8,7	18,2	19,9
Total	100	100	100	100	100	100
Source : Insee - Enquête Emploi, Actifs occupés de 15 à 29 ans interrogés pour la première fois en 2003 et présents lors des quatre trimestres suivants (sont exclues les personnes en cours d'études initiales, les stagiaires e						

Si l'on observe uniquement le premier emploi occupé, pour la génération qui est sortie de l'école en 2001, on retrouve le même phénomène. Le diplôme, même élevé, n'empêche pas la précarité : 40 % des diplômés du troisième cycle ont commencé par un emploi temporaire. Mais les non qualifiés sont 63 % à être dans ce cas. La longueur des études n'est pas le seul paramètre qui joue : certaines filières professionnelles recherchées par les employeurs débouchent sur une insertion rapide.

Le statut du premier emploi* (%)		
	Contrat à durée indéterminée	Contrat précaire**
Non qualifié	31	63
CAP ou BEP	34	59
BAC pro ou techno	31	54
BAC+2	32	64
2ème cycle	51	44
3ème cycle	56	40
Ensemble	36	59

* Principaux contrats à l'embauche. Ne figurent pas les non-salariés, d'où le fait que le total n'est pas égal à 100.
 ** CDD, intérim, contrats aidés. Source : Enquête du Céreq, jeunes sortis en 2001

Le travail à temps partiel a profondément évolué depuis ces dix dernières années. Parmi les salariés à temps partiel, la proportion de ceux qui veulent travailler davantage est supérieure chez les hommes : 31 % contre 27 % pour les femmes. Mais ceci cache le fait que 80 % des 4 millions de salariés à temps partiel sont des femmes. Un tiers des femmes travaillent en temps partiel. Pour une partie d'entre-elles, notamment dans la fonction publique, ce temps partiel est choisi, même s'il ne concerne pas prioritairement les femmes en âge d'avoir ou d'élever des enfants. Pour d'autres, de plus en plus nombreuses, cette forme d'emploi est acceptée faute de mieux : les offres d'emploi à temps partiel se sont multipliées, et sont beaucoup plus souvent destinées aux femmes qu'aux hommes. Les salariées à temps partiel sont en moyenne moins qualifiées que les salariées à temps plein. En effet, les catégories les plus représentées sont les emplois peu qualifiés (les ouvrières et les employées, ainsi que le personnel de vente et de services). En outre, elles subissent des horaires de travail parfois très difficiles (morcellement du temps de travail, amplitude horaire importante) et perçoivent des bas salaires.

Le temps partiel subi				
Unité : % et nombre de personnes en temps partiel souhaitant travailler davantage				
	Femmes en %	Hommes en %	Nb. de femmes	Nb. hommes
Agriculteurs	3,5	3	2 000	1 000
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	13	20	11 000	6 000
Cadre et profession intellectuelle supérieure	16	19	38 000	19 000
Professions intermédiaires	16	29	97 000	42 000
Employés	31	41	639 000	67 000
Ouvriers	36	37	103 000	85 000
Ensemble	27	31	890 000	221 000

Source : Insee. Année des données : 2003, enquête emploi

3. Les autres inégalités

Les inégalités face à l'emploi ne se réduisent pas aux salaires et au contrat de travail, elles renvoient également à de multiples situations et à un public très hétérogène. Il peut s'agir d'une discrimination à l'embauche (handicapés) ; d'une répartition déséquilibrée des emplois (hommes – femmes) ; de mauvaises conditions de travail ; de disparités dans la taille des entreprises...

- Bien peu d'efforts sont réalisés dans notre société pour faciliter l'accès à l'emploi des handicapés. Parmi ceux qui ont obtenu la reconnaissance administrative de leur handicap dans le cadre de la loi de 1987, seulement 37% ont un emploi, contre 73% pour l'ensemble de 20-59 ans dans la population. Le taux de chômage des travailleurs handicapés reconnus par les Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) s'élève à 17%. Plus le niveau de handicap est élevé, plus l'est aussi le taux de chômage. Au total, parmi les 25-49 ans, seuls 60 % des plus handicapés exercent une activité professionnelle contre 87 % de l'ensemble de la population. Ceux qui occupent un travail sont le plus souvent employés dans les secteurs les moins qualifiés. 80 % des handicapés reconnus par la Cotorep sont soit ouvriers soit employés contre 57 % de l'ensemble des actifs, 3 % seulement sont cadres contre 11 % des actifs. Les difficultés d'intégration des handicapés dans le monde du travail sont doubles. D'une part, leur parcours scolaire étant plus difficile, ils souffrent souvent d'un niveau de qualification inférieur à la moyenne. D'autre part, sans négliger les difficultés qui existent pour elles, les entreprises font peu d'efforts pour leur faciliter l'accès à l'emploi, quitte à payer une amende si elles embauchent moins de 6% de personnes handicapées.

- Les femmes sont surreprésentées dans les professions incarnant les « vertus féminines » (communication et don aux autres) et de niveau hiérarchique limité (services aux particuliers, employées, professions intermédiaires de la santé et du travail social, instituteur/trices et professeur(e)s). Elles sont par contre toujours peu nombreuses dans les professions incarnant les « vertus viriles » (force et technicité) ou hiérarchiquement élevées (ouvrier(e)s qualifié(e)s, chauffeur(e)s, policier(e)s, militaires, chefs d'entreprise, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise). De même, la présence de femmes varie selon les secteurs d'activité : largement majoritaires, à 73,9%, dans le secteur de l'éducation-santé-action sociale, et dans une moindre mesure dans les activités financières, immobilières, les services ou l'administration, elles se raréfient dans les industries (15.6% dans l'industrie automobile), l'énergie (18.9%) ou les transports (23.3%) et ne sont plus que 8,9% dans la construction.

Actifs occupés selon le sexe et le secteur d'activité				
	Femmes en milliers	Hommes en milliers	Part des femmes dans le secteur en %	En % de l'emploi féminin total
Agriculture, sylviculture et pêche	276	674	29,1	2,4
Industries agricoles	262	416	38,7	2,3
Industrie des biens de consommation	320	371	46,3	2,8
Industrie automobile	52	281	15,6	0,5
Industrie des biens d'équipement	163	657	19,9	1,4
Industrie des biens intermédiaires	334	1056	24	2,9
Energie	44	190	18,9	0,4

Construction	142	1455	8,9	1,2
Commerce et réparations	1545	1747	46,9	13,5
Transports	251	825	23,3	2,2
Activités financières	409	325	55,7	3,6
Activités immobilières	195	152	56,1	1,7
Service aux entreprises	1292	1923	40,2	11,3
Service aux particuliers	1298	829	61	11,4
Education, santé, action sociale	3475	1227	73,9	30,4
Administrations	1335	1328	50,1	11,7
Activité indéterminée	33	38	46,5	0,3
Total	11425	13496	45,8	100
Champ: France métropolitaine, actifs occupés de 15 ans et plus				
Source : INSEE, enquête emploi 2005				

- Les écarts sont également importants en matière de conditions de travail entre le bas et le haut de la hiérarchie sociale. Les emplois les moins qualifiés sont les moins bien rémunérés, mais aussi les plus précaires et les plus difficiles. Près des deux tiers des ouvriers sont exposés à des produits chimiques, environ 40 % à des nuisances sonores élevées, contre respectivement 8,4% et 4,7% des cadres supérieurs. A la pénibilité physique s'ajoutent de plus en plus des contraintes de stress, liées notamment à l'élargissement de la rationalisation des tâches au secteur des services. Les cadences infernales ne sont plus l'apanage de la chaîne ouvrière, les caissières en savent quelque chose. Contrairement à une idée reçue, le travail répétitif, loin de disparaître, s'accroît (banques, restauration...). Si les conditions de travail se sont améliorées depuis un demi-siècle, la tendance récente est pour le moins incertaine au niveau global et la dégradation assez nette pour les moins qualifiés

Risques et pénibilités du travail en France (%)							
	Cadres supérieurs	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et de service	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles	Ensemble
Bruit supérieur à 85 dbA (1)							
1994	2,7	8,1	0,6	0,9	28,8	27,4	13,0
2003	4,7	12,6	2,1	2,9	41,6	35,8	18,2
Position debout ou piétinement plus de 20 heures par semaine							
1994	6,5	19,1	3,0	49,1	40,6	44,8	28,3
2003	3,5	16,3	3,5	46,8	43,1	46,8	26,7
Exposition à un produit chimique							
1994	8,9	27,6	3,4	40,8	56,1	51,8	33,8
2003	8,4	27,6	4,6	44,6	65,5	62,8	37
Répétition d'un même geste plus de 10 heures par semaine							
1994	1,6	3,5	6,9	14,4	15,6	31,9	12,5
2003	1,5	2,8	3,8	12,2	14	26	9,5
Manutention manuelle de charges plus de 10 heures par semaine							
1994	1,4	5,5	1,1	17,2	20,7	25	12,5

2003	0,7	4,9	1,2	16,8	21,2	26,6	11,8
------	-----	-----	-----	------	------	------	------

(1) La hausse est due partiellement à la modification de la question posée.

Source : Ministère de l'emploi, Enquête Sumer 1994 et 2003

- Les différences de salaire entre les petites et les grandes entreprises restent importantes. En 2000, le salaire annuel brut moyen à temps complet était de 19 900€ dans les entreprises les plus petites contre 25 600€ dans les entreprises de plus de 250 salariés. Soit 29 % d'écart ! Cet écart monte même à 57 % si l'on compare les salaires des femmes employées dans les micro entreprises à ceux des hommes des grandes entreprises. De plus, les plus petites entreprises sont aussi celles où le temps partiel est le plus répandu (30,7 % contre 24,4 % dans les grandes) et où la proportion de femmes est la plus forte. Les pouvoirs publics n'ont fait quasiment aucun effort pour rapprocher les conditions d'emploi des salariés des PME et des grands groupes.

D. Les inégalités face aux soins de santé

A la question « *Etes-vous en bonne santé ?* », il semblerait qu'on ne réponde pas de la même façon selon la classe à laquelle on appartient. Ainsi, il y a 80% de chances que les employés de commerce et les personnels de service se déclarent en bonne santé, contre près de 90 % pour les cadres. Les inactifs, qu'ils soient au chômage, femmes au foyer ou retraités, se sentent en moins bonne santé que les actifs. Cette autoévaluation de leur santé, recueillie au cours d'une enquête de l'INSEE (40 000 personnes sondées) sur les conditions de vie analyse de l'INSEE (1999) a été confirmée par une étude récente de l'INSEE (novembre 2007). 8% des ménages les pauvres (seuil de 60% du revenu médian) jugent leur santé mauvaise ou très mauvaise contre 4% dans le reste de la population. Ces appréciations sont bien entendu subjectives, cependant elles en disent long sur le sentiment de mal-être des plus modestes. Ce n'est pas un hasard. Les personnes qui se disent le plus souvent en mauvaise forme sont aussi celles qui ont du mal à payer leurs factures et se disent mal logées. Et ce n'est pas qu'un sentiment, les chômeurs ont une probabilité de 6,2 % plus élevée qu'un actif occupant un emploi, d'avoir une maladie grave. Et à 35 ans, l'espérance de vie d'un ouvrier est inférieure de 6,5 ans à celle d'un cadre. Enfin, les plus modestes recourent moins souvent à un médecin, ou en tout cas, plus tardivement après l'apparition du problème de santé.

Les inégalités en matière de santé sont très hétérogènes. Elles mettent en évidence à la fois des disparités d'espérance de vie (régionales), de couverture sociale complémentaire, de suivi médical...

1. L'espérance de vie

Si l'espérance de vie nationale continue à augmenter, de nombreuses disparités régionales continuent à persister. Dans le Nord, les hommes vivent en moyenne quatre ans et demi de moins qu'en Ile-de-France, et les femmes deux ans et demi. L'inégalité devant la vie est au cœur des distinctions entre les citoyens. Pour une grande part, on le sait, ceux qui ont commencé à travailler plus tôt et dans des conditions physiques plus difficiles que les autres, meurent plus tôt. Les différences de structure des emplois - qui détermine le poids de chaque catégorie sociale - expliquent davantage les écarts que l'inégalité en matière d'offre de soins, même si celle-ci ne doit pas être négligée. Résultat, dans les territoires d'implantation industrielle traditionnelle, de nombreux salariés qui ont débuté dans la vie active vers 15 ou 16 ans ne disposent que d'une retraite très courte.

Espérance de vie à la naissance par région (en années)			
	Hommes	Femmes	Ensemble
Nord-Pas-de-Calais	72,7	81,0	76,8
Picardie	73,4	81,6	77,5
Haute-Normandie	74,3	82,0	78,1
Lorraine	74,5	82,0	78,2
Champagne-Ardenne	74,5	82,0	78,3
Bretagne	74,3	82,5	78,4
Auvergne	74,5	82,5	78,5
Alsace	75,6	82,1	78,8
Bourgogne	75,0	82,7	78,9
Basse-Normandie	75,1	82,9	79,0
Franche-Comté	75,6	82,7	79,1
Limousin	75,3	82,9	79,1
Corse	75,8	82,4	79,1
Centre	75,5	83,0	79,2
Aquitaine	75,5	83,2	79,3
Languedoc-Roussillon	75,6	83,0	79,3
Pays-de-la-Loire	75,5	83,5	79,5
Poitou-Charentes	76,0	83,1	79,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	76,2	83,3	79,7
Midi-Pyrénées	76,7	83,3	80,0
Rhône-Alpes	76,5	83,5	80,0
Ile-de-France	77,1	83,4	80,2

Source : Insee. Année des données : 2001

2. La couverture maladie complémentaire

Si la quasi-totalité de la population est affiliée à la Sécurité sociale (cette dernière prend en charge la base des frais de santé), la couverture maladie complémentaire (appelée plus souvent « mutuelle ») est beaucoup plus inégalement répartie. Selon l'INSEE (2007), parmi les plus défavorisés, près de 22% ne disposent pas de complémentaire santé (contre 7% pour le reste de la population). Cet constat confirme les résultats de l'enquête du CREDOC (2003) qui montrait que les disparités existantes évoluaient suivant la taille de l'entreprise (11 % de personnes non couvertes dans les plus petites sociétés) et les catégories sociales (un ouvrier sur dix n'a pas de mutuelle). Parmi ceux qui disposent d'une couverture complémentaire, les inégalités sont fortes entre les contrats des plus grandes sociétés privées ou publiques, qui prennent en charge une partie importante du coût, et les contrats pris à titre individuel, onéreux et qui n'offrent qu'un complément réduit au remboursement de la Sécurité sociale pour les soins les plus coûteux (optique, prothèses dentaires, etc.)

La couverture complémentaire (%)			
	Contrat collectif d'entreprise	Autre couverture, individuelle ou par conjoint	Pas de contrat
Catégorie socioprofessionnelle			
Ouvriers	50	40	10
Employés	49	46	5
Cadres moyens	65	31	4
Cadres supérieurs	77	18	5
Taille de l'entreprise			
moins de 20	33	56	11
100 à 499	66	30	4
20 à 99	54	40	6
500 et plus	80	16	4

Source : Crédoc. Année des données : 2003

Selon une enquête réalisée par le CREDES (2000), la proportion de cadres supérieurs qui vont chez le dentiste, est presque deux fois plus élevée que celle des ouvriers non qualifiés.

Consultation du dentiste selon la catégorie sociale (%)	
	Personnes allées chez le dentiste durant le mois de l'enquête
Agriculteurs	3,3
Artisans, commerçants	4,2
Cadres, prof. intellectuelles sup	7,5
Professions intermédiaires	5,7
Employés	5,1
Ouvriers qualifiés	4,9
Ouvriers non qualifiés	3,9

Source : Credes. Année des données : 2000, enquête santé et protection sociale

Une proportion qui ne s'explique pas par des dents de moins bonne qualité, mais bien par un suivi médical plus régulier. En matière d'accès aux soins dentaires, la première condition est de disposer d'une couverture complémentaire de qualité, or l'inégalité est importante en la matière. En outre, hormis les mutuelles les plus coûteuses, rares sont celles qui remboursent réellement les prothèses (les "couronnes") de bonne qualité. Enfin, selon son milieu d'origine, on ne s'adresse pas aux mêmes médecins. Ainsi les ouvriers et les non-diplômés de manière plus générale recourent deux fois moins aux spécialistes qu'aux généralistes. Les raisons sont à la fois d'accessibilité et financières. Les spécialistes s'installent plutôt dans les centres villes et pratiquent, beaucoup plus que les généralistes, le dépassement d'honoraires. Le taux de recours varie ainsi du simple au double selon que le ménage possède un revenu mensuel inférieur à 564 € ou supérieur à 1982 €. L'enquête de l'INSEE (novembre 2007) a confirmé ces résultats en rappelant que les ménages les plus pauvres sont les plus nombreux à ne jamais aller chez un généraliste. Ainsi 21% des moins de 50 ans n'ont pas consulté de généraliste au cours des 12 derniers mois contre 17% pour le reste de la population ; 53% des moins de 50 ans n'ont pas consulté de spécialistes contre 40% des autres personnes interrogées.

II. LA PAUVRETE

Si la pauvreté est généralement associée aux pays en développement ou au continent africain, elle concerne également une bonne partie des pays industrialisés. La pauvreté est mesurée par l'indicateur de pauvreté humaine⁵ (IPH). Dans le cas de la France, c'est l'INSEE qui détermine un seuil de pauvreté et analyse les caractéristiques de ce nouveau malaise social.

Pauvreté humaine et salariale dans 17 pays de l'OCDE, classement selon l'IPH-2 (%)				
	Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans en % de la cohorte / 2000-2005	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte suivi en % de la population de 16-65 ans / 1994-98	Chômage de longue durée en % de la population active / 1994-98	% de la population en deçà du seuil de pauvreté monétaire en 50 % du revenu médian / 1990-2000
1 Suède	7,3	7,5	1,1	6,5
2 Norvège	8,3	8,5	0,2	6,4
3 Pays-Bas	8,7	10,5	0,8	7,3
4 Finlande	10,2	10,4	2,2	5,4
5 Danemark	11,0	9,6	0,8	9,2
6 Allemagne	9,2	14,4	4,1	8,3
7 Luxembourg	9,7	nc	0,7	6,0
8 France	10,0	nc	3,0	8,0
9 Espagne	8,8	nc	4,6	10,1
10 Japon	7,5	nc	1,7	11,8
11 Italie	8,6	nc	5,3	12,7
12 Canada	8,7	16,6	0,7	12,8
13 Belgique	9,4	18,4	3,4	8,0
14 Australie	8,8	17,0	1,3	14,3
15 Roy-Uni	8,9	21,8	1,2	12,5
16 Irlande	9,3	22,6	1,2	12,3
17 Etats-Unis	12,6	20,7	0,5	17,0

L'IPH-2 est un indicateur synthétique calculé par le Pnud à partir des quatre données ci-dessus.

Source : Rapport mondial pour le développement 2004 du PNUD

A. La mesure de la pauvreté

Dans le *Programme des nations unies pour le développement* (Pnud), la France apparaissait au 8^e rang pour la pauvreté humaine (sur 17 pays développés classés). L'organisation internationale a en effet mis au point un indicateur de pauvreté humaine (IPH), qui intègre les revenus ainsi que d'autres éléments des conditions de vie. Cet indicateur comprend la proportion de pauvres, mais aussi la probabilité de décéder avant 60 ans (indicateur de santé), les difficultés à comprendre un texte écrit (indicateur d'accès à l'enseignement) et le chômage de longue durée. Aux Etats-unis, pays où les dépenses de santé moyennes par habitant sont les plus élevées du globe, 12,6 % des habitants meurent avant 60 ans (contre 7,3 % en Suède) et 20,7 % des 16-65 ans ont des difficultés à lire un texte suivi (3 fois plus qu'en Suède). Le chômage de longue durée y est faible, mais, avec le développement des "travailleurs pauvres", 17 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

⁵ L'IPH a été créé dans les années 90, sur la base de la *théorie des Capacités* de Sen (Prix Nobel, 1998).

Au sein de l'Europe, les pays nordiques ont les plus faibles taux de pauvreté des travailleurs⁶ : au Danemark, 3 % des travailleurs sont pauvres. Les pays du Sud ont les taux les plus élevés : en Italie ou en Espagne, 10 % des travailleurs sont pauvres. Le chômage double, ou plus, le taux de pauvreté : la précarité est un des facteurs déterminants de la pauvreté au travail. Sauf en Allemagne où l'écart est faible, les travailleurs indépendants sont nettement plus touchés par la pauvreté que les salariés. L'Espagne et l'Italie se distinguent par le fait que les jeunes de moins de 24 ans connaissent un taux de pauvreté plus faible que les catégories moins âgées, ce qui n'est pas le cas des autres pays : plus précaires, les jeunes sont les plus touchés en France, par exemple, où 10 % des actifs de 16 à 24 ans sont pauvres, et 8 % des autres actifs. Le travail à temps partiel a plus ou moins de poids selon les pays : au Danemark, il multiplie par 9 le taux de pauvreté, alors qu'il n'augmente ce taux que d'un point en France ou en Espagne. La pauvreté est en effet calculée par ménage, donc dépend d'éventuels revenus d'autres personnes.

Taux de pauvreté des travailleurs dans l'Union Européenne (calculé à partir des revenus de l'ensemble du ménage) (%)								
	Danemark	Suède	Allemagne	Angleterre	France	Espagne	Italie	UE 15
Taux de pauvreté au travail	3	3	4	6	8	10	10	7
Selon le statut								
Salarié	1	2	4	5	6	7	7	6
Indépendant	15	22	5	14	25	20	18	16
Par âge								
16 à 24 ans	7	6	10	11	10	6	9	10
25 à 54 ans	2	3	4	6	8	10	10	7
55 ans et plus	3	2	5	7	8	10	14	9
Selon la durée du travail								
Moins de 12 mois de travail	2	nc	10	13	12	12	19	12
12 mois de travail	1	nc	4	5	6	6	7	5
Moins de 30 heures par semaine	9	nc	9	11	6	6	9	10
Plus de 30 heures par semaine	1	nc	3	nc	5	5	7	Nc

Source : Eurostat . Année des données : 2001

B. Le cas français

Selon la définition de la pauvreté en vigueur, la France comptait en 2005 entre 3,7 et 7,1 millions de personnes pauvres. Entre 1,7 million et 3 millions de ménages étaient dans cette situation. La part de personnes pauvres serait comprise entre 6,3 et 12,1 %. Une frange considérable de la population manque de ressources. Il ne s'agit pas de dénuement total, comparable à ce que l'on rencontre dans les pays les plus pauvres. Il n'empêche que des millions d'enfants, d'hommes et de femmes vivent à l'écart des normes de la société. Ils n'aspirent pas seulement à manger, mais à avoir un logement décent, à étudier ou travailler, à se soigner... Cette pauvreté suscite l'indignation dans tous les milieux sociaux, mais elle est souvent déconnectée de la question des inégalités de façon générale. De manière générale, la pauvreté a baissé des années 70 au milieu des années 90, et est ensuite restée relativement stable. On n'assiste pas à une explosion de la misère mais à un arrêt des progrès. En outre, la

⁶ Pour les comparaisons européennes, le **seuil de pauvreté** retenu est égal à 60 % du revenu médian national. Est considérée comme **travailleur**, toute personne qui a travaillé au moins 7 mois dans l'année.

pauvreté change de visage, en frappant davantage les jeunes, une partie des salariés les plus précaires (c'est le cas d'une personne travaillant à mi-temps au SMIC ou d'une mère isolée avec deux enfants travaillant à plein temps au SMIC) et surtout les chômeurs mal indemnisés. Depuis 2005, on note une augmentation assez nette du taux de pauvreté.

Taux de pauvreté		
	seuil à 50%	seuil à 60%
1970	12,0	17,9
1975	10,2	16,6
1979	8,3	14,2
1984	7,7	13,5
1990	6,6	13,8
1996	7,2	13,5
1997	6,9	13,4
1998	6,7	12,8
1999	6,4	12,3
2000	6,5	12,7
2001	6,1	12,4
2002	5,9	12,0
2003	6,3	12,0
2004	6,2	11,7
2005	6,3	12,1

Légère rupture de série en 2002
Source : Insee, enquête revenus fiscaux

1. La définition de l'INSEE

Au regard de l'INSEE, un individu ou (un ménage) est considéré comme pauvre « *lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté* ». Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'INSEE le fixe habituellement à 50% du niveau de vie médian tandis qu'Eurostat privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Un individu est officiellement considéré comme « *pauvre* » quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 681 euros (50%) ou 817€ (60%).

Pour tenir compte de la composition des ménages, on élève ce seuil en fonction du nombre de personnes du foyer (adultes et enfants, l'âge de ces derniers, de plus ou de moins de 14 ans, entrant également en compte). Par exemple, un couple avec deux enfants en bas âge est pauvre si ses ressources ne dépassent pas 1 430 euros mensuels. En 30 ans, le seuil de pauvreté exprimé en euros constants de 2005 (inflation prise en compte) a été quasiment multiplié par deux, suivant en cela l'évolution du niveau de revenu médian global. Ces chiffres doivent néanmoins être utilisés avec beaucoup de précaution. En effet, la mesure française de la pauvreté fait encore l'impasse sur beaucoup de critères, comme la privation de logement, de soins ou d'accès à l'école et la culture, pour lesquels le revenu de référence ne suffit pas toujours.

Evolution du seuil officiel de pauvreté (€ 2005)										
	1970	1975	1979	1984	1990	1996	2000	2003	2004	2005
Personne seule	351	442	509	529	564	577	612	645	657	681
Famille monoparentale, un enfant de moins de 14 ans	456	575	662	688	734	551	796	839	854	885
Famille monoparentale un enfant de 14 ans ou plus	527	663	664	794	847	866	919	968	986	1022
Couple sans enfants	527	663	664	794	847	866	919	968	986	1022
Couple un enfant de moins de 14 ans	632	795	1 019	952	1 016	1 039	1 102	1161	1183	1226
Couple un enfant de 14 ans ou plus	703	884	1 019	1 058	1 129	1 154	1 225	1290	1314	1362
Couple deux enfants de moins de 14 ans	738	928	1 070	1 111	1 185	1 212	1 286	1355	1380	1430
Couple deux enfants, dont un de moins de 14 ans	808	1017	1 172	1 217	1 298	1 328	1 409	1484	1511	1566
Couple deux enfants de plus de 14 ans	878	1 105	1 273	1 323	1 412	1 443	1 531	1613	1643	1706

Ces données ne tiennent pas compte des revenus du patrimoine. Légère rupture de série en 2003.

Source : Insee

2. Les minima sociaux

Un peu plus de 3,5 millions de personnes étaient allocataires d'un des neuf dispositifs de minima sociaux fin 2005, en progression de 2,6 % par rapport à 2004, selon les chiffres de la Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales.

Les allocataires des minima sociaux			
	Nombre d'allocataires 2004	Nombre d'allocataires 2005	Evolution en % / entre 2004 et 2005
Ensemble des minima sociaux en métropole	3 115 400	3 198 400	2,7
Allocation d'insertion (jeunes en difficulté)	47 400	34 100	-28,1
Allocation veuvage	11 200	6 800	-38,7
Allocation supplémentaire d'invalidité (personnes âgées)	111 500	112 600	1,0
Allocation de parent isolé	175 600	182 300	3,8
Allocation aux adultes handicapés	760 100	774 200	1,9
Allocation supplémentaire vieillesse	547 500	537 000	-1,9
Revenu minimum d'insertion	1 083 900	1 134 500	4,7
Allocation de solidarité spécifique (chômeurs en fins de droits)	346 000	374 500	8,2
Allocation équivalent retraite - remplacement (AER)	32 200	42 400	31,7
France métropolitaine et DOM	3 425 200	3 514 600	2,6

Source : Cnaf, Msa, Unedic, Cnamts, Cnav

En comptabilisant les ayants droits (conjoint, enfants...), plus de 6 millions d'individus vivent d'une allocation de ce dispositif. Parmi les 3,5 millions, un peu plus d'un million, soit 35 % des allocataires des minima sociaux, touchent le RMI et 375 000 l'allocation spécifique de solidarité (chômeurs en fins de droits), deux minima qui ne s'adressent pas à des populations spécifiques. On compte aussi 660 000 titulaires d'un minimum pour les personnes âgées (vieillesse, allocation supplémentaire d'invalidité et veuvage), 774 000 titulaires handicapés et 182 000 parents isolés (des femmes dans l'immense majorité des cas).

a. Le Revenu minimum d'insertion (RMI)

Il y a vingt ans, une personne pouvait vivre en France sans avoir droit au moindre revenu. La loi du 1^{er} décembre 1988 a mis fin à cette situation en créant le *Revenu Minimum d'Insertion*

(RMI). Désormais toute personne résidant régulièrement en France a droit à un revenu minimum de 447€ pour une personne seule sans enfants (mars 2008), revenu inférieur au seuil de pauvreté. Depuis la loi du 18 décembre 2003, le Conseil général est le responsable du dispositif. Il en partage la gestion avec d'autres partenaires. Dans son rapport de novembre 2007, l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) rappelle que la demande d'allocation peut être déposée, au choix du demandeur, auprès de la CCAS dont il relève, du service départemental d'action sociale, des associations ou organismes payeurs agréés à cet effet. Le service de l'allocation est assuré par les caisses d'allocations familiales et, pour leurs ressortissants, par les caisses de mutualité sociale agricole ; le conseil général passe une convention fixant les conditions et les compétences déléguées (IGAS, 2008). Le président du conseil général, dans les trois mois qui suivent la mise en paiement de l'allocation, doit conclure avec les bénéficiaires un contrat d'insertion. Il désigne un référent, chargé d'élaborer le contrat et de coordonner la mise en œuvre de ses différents aspects économiques, sociaux, éducatifs et sanitaires. Il peut, par convention, confier cette mission à une autre collectivité territoriale ou un organisme. Des conventions sont ainsi passées entre le conseil général et chacun des organismes chargés des actions d'insertion.

En l'espace de 17 ans, soit de décembre 1990 à décembre 2005, le nombre de titulaires du *Revenu minimum d'insertion* a plus que doublé, passant de 500 000 à 1,26 million (DOM compris). Au cours de la période, seule la forte reprise économique de 1997-2001 est parvenue à faire légèrement diminuer ce nombre. De 2002 à 2005, on a assisté à une nouvelle montée (+ 18.5%). Ce mouvement d'ensemble fût la conséquence directe du ralentissement de la croissance et de la lente montée du chômage. Le nombre de rmistes s'est aussi accru du fait des restrictions croissantes à l'indemnisation des demandeurs d'emploi qui basculent alors du régime d'assurance chômage vers les minima sociaux, notamment dans la période récente. En 2006, cette hausse des rmistes posa le problème de son financement. Selon un rapport d'information du Sénat (2007), le droit à compensation du RMI fixé à 4.94 milliards d'euros (article 72-2 de la Constitution) ne permettait plus de couvrir son coût (supérieur de près d'un milliard d'euros). Le rapport insistait sur les conditions de ce déséquilibre⁷. D'un côté, les départements doivent gérer une dépense dont les principes sont déterminés centralement par la loi et le règlement. Ils n'ont ainsi pas de marge de manœuvre. De l'autre, la recette choisie, une fraction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), est dénuée de lien logique avec la dépense à financer (lorsque la conjoncture est mauvaise, la dépense de RMI augmente et la recette de TIPP diminue). Tout en s'appuyant sur l'esprit de la décentralisation (permettre aux collectivités de gérer librement les compétences qui leur sont confiées et de disposer d'un financement suffisant), le rapport avançait que « *dans la meilleure des hypothèses, le coût réel du RMI restera longtemps supérieur au droit à compensation qui est figé* » (Mercier, 2007, p. 7).

Si le coût financier du RMI reste une donnée importante, il semble que l'étau se soit quelque desserré suite à l'amélioration récente du marché du travail (baisse des demandeurs d'emploi) et à la réforme du dispositif d'intéressement à la reprise d'activité. L'année 2006 a été caractérisée par une stagnation du nombre de rmistes et 2007 a enregistré une nette

⁷ Dans son rapport 2006, l'IGAS note que la décentralisation de l'allocation s'est effectuée dans un contexte difficile, marqué par une forte croissance du nombre des bénéficiaires du RMI et par un débat difficile sur la compensation financière. Les départements ont cependant relevé le défi de la gestion de l'allocation, « *dont le transfert s'est inscrit dans une grande continuité, tant du service des prestations que des pratiques d'instruction et de suivi* » (2006, p. 1). Si la dynamisation des politiques d'insertion reste encore incertaine (contrainte budgétaire, l'IGAS enregistre des progrès encourageants « *dans la construction des parcours d'insertion : volonté d'intégrer la phase d'instruction comme première étape du parcours d'insertion, d'élaborer des contrats plus précoces, de différencier les parcours, de mieux contrôler l'effectivité de l'effort d'insertion* » (ibid).

diminution⁸ de leur nombre (- 7.8%). Selon la DREES (2008), ce serait donc près de 100 000 personnes qui auraient quitté le dispositif du RMI. Par ailleurs, près de 99 000 allocataires du RMI auraient bénéficié, en décembre 2007, d'une mesure incitative à la reprise d'activité dont 89 000 dans le cadre du dispositif issu de la loi du 23 mars 2006 (possibilité de cumul du RMI avec un revenu d'activité, versement d'une prime).

Evolution du nombre de titulaires du RMI		
	Nombre de titulaires du RMI	Variation annuelle en %
Décembre 1989	396 160	- -
Décembre 1990	496 285	25,3
Décembre 1991	567 556	14,4
Décembre 1992	654 642	15,3
Décembre 1993	774 803	18,4
Décembre 1994	888 468	14,7
Décembre 1995	925 286	4,1
Décembre 1996	988 715	6,9
Décembre 1997	1 045 303	5,7
Décembre 1998	1 087 861	4,1
Décembre 1999	1 120 251	3,0
Décembre 2000	1 072 258	- 4,3
Décembre 2001	1 051 725	-1,9
Décembre 2002	1 068 923	1,6
Décembre 2003	1 120 844	4,9
Décembre 2004	1 215 300	8,4
Décembre 2005	1 266 400	4,2
Décembre 2006	1 255 500	- 0,9
Décembre 2007	1 158 000	- 7,8

Métropole et Dom

Source : Cnaf - Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)

Tous les problèmes ne sont pas pour autant réglés. Une étude de la répartition des bénéficiaires du RMI selon la situation familiale, révèle que le Rmiste est une personne seule, majoritairement masculine (37.3%). L'isolement est également une cause de pauvreté. Un quart des Rmistes doivent faire vivre d'autres personnes (le plus souvent leurs enfants) à partir de leurs allocations. La part de personnes vivant en couple parmi les Rmistes est relativement faible (17.6%).

⁸ Cette baisse s'est traduite par une diminution de 3.2% du montant total versé au titre du RMI en 2007 (6.01 milliards d'euros selon la DREES), s'explique principalement

Répartition des bénéficiaires du RMI selon la situation familiale (%)	
Personnes seules	56,8
- dont hommes seuls	37,3
Isolés avec personne(s) à charge	25,6
Couples avec ou sans enfants	17,6

Source : CNAF - DSER, cité par le rapport 2005-2006 de l'observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, métropole et DOM

Pour répondre au problème de la pauvreté et à la situation des Rmistes, des solutions ont été apportées, toutefois elles n'ont pas permis d'y remédier. En 1998, dix ans après la création du RMI, un système d'intéressement a été mis en place, permettant aux allocataires du RMI de conserver une partie de leurs allocations pendant la première année de retour au travail. La loi de 2006 a transformé ce mécanisme en prime forfaitaire. Parallèlement, une prime pour l'emploi (PPE) destinée à inciter le retour au travail, n'a pas eu l'effet incitatif attendu (versée à un grand nombre de personnes, elle a entraîné une dispersion des moyens). Au final, ces différentes réformes conjuguées à des aides locales, ont abouti à un système complexe et insatisfaisant. C'est dans ce contexte que la commission « *Familles, Vulnérabilité, Pauvreté* », composée des représentants des partenaires sociaux, des associations familiales, des associations de lutte contre l'exclusion, des collectivités locales et des administrations, a proposé la création⁹ d'un revenu solidaire d'activité (RSA) en 2005.

b. Le RSA (Revenu de solidarité active)

Si les premières réflexions sur le RSA datent de 2005, il faut attendre juillet 2007 pour qu'une lettre de mission signée du Président de la République et du Premier Ministre, demande au haut commissaire aux solidarités actives, Martin Hirsch, de mettre en œuvre cette réforme : « *le cœur de votre mission sera donc de transformer en profondeur les minima sociaux et la prime pour l'emploi afin que le retour à l'emploi soit toujours plus rémunérateur que le maintien dans l'assistance, et que le travail donne à tous la garantie de sortir et d'être protégé de la pauvreté... Nous souhaiterions que le revenu de Solidarité active soit créé à la fin de l'année 2008 et si possible avant* » (extrait de la lettre de mission, Hirsch, 2008, p. 10). Il s'agit d'atteindre l'objectif national de lutte contre la pauvreté que le gouvernement a fixé en octobre 2007 : réduire d'un tiers la pauvreté en France en cinq ans.

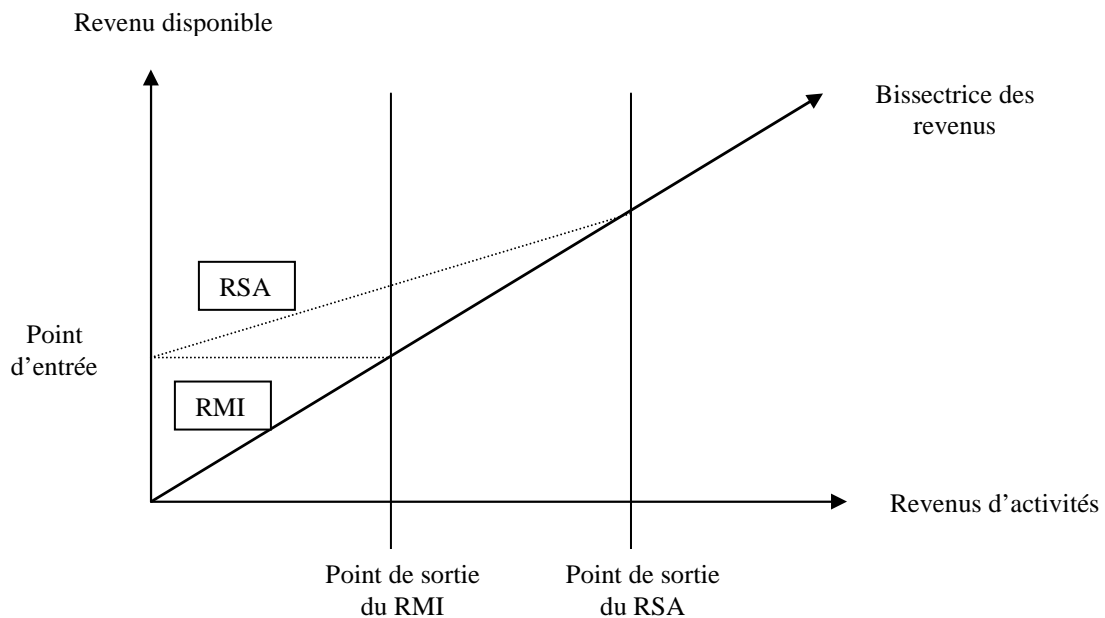
Le RSA doit répondre à trois constats : le manque de performance des minima sociaux ; les effets limités de la Prime pour l'emploi (PPE) et la montée des inégalités. La réforme proposée par Martin Hirsch répond à un défi auquel tous les Etats providence européens seraient confrontés : **comment concevoir des dispositifs conciliant à la fois incitation à la reprise d'emploi, réduction de la pauvreté et soutenabilité financière ?**

Mais commençons par définir le RSA : le revenu de solidarité active « *est une prestation sociale qui se substitue et transforme le RMI, l'API et, le cas échéant, d'autres minima sociaux, les systèmes d'intéressement des minima sociaux et la PPE. La substitution permet la simplification et la transformation permet l'efficacité... Le RSA offre aux bénéficiaires un complément de revenu qui s'ajoute aux revenus d'activité quand la famille en perçoit, pour leur permettre d'atteindre un niveau de ressources qui dépend de la composition familiale et du montant des revenus du travail. L'allocation perçue est égale à la différence entre ce revenu garanti et les ressources du foyer* » (Hirsch, 2008, p. 12). Contrairement au RMI qui est une allocation différentielle, le RSA est un dispositif dont le montant diminue chaque fois

⁹ Parmi les 15 propositions de cette commission, le RSA fait figure de proposition centrale.

que les revenus augmentent mais dans une proportion moindre que cette augmentation, de manière à garantir une progression régulière des ressources globales du ménage. Il s'agit ainsi de permettre aux bénéficiaires de cumuler les revenus tirés du travail et une fraction de prestation sociale en faisant en sorte que les revenus du travail soient le socle des ressources. Le RSA concerne l'ensemble des personnes exerçant une activité professionnelle quels que soient la quotité d'activité exercée et le cadre juridique d'exercice de l'emploi occupé (CDI, CDD, intérim, contrat aidé...).

Quatre variables déterminent le montant du revenu de solidarité active versé à une personne: *la situation familiale* (selon une échelle d'équivalence qui permet de valoriser l'impact sur les budgets de la taille des ménages) ; *le niveau du minimum garanti* (ce revenu est déterminé en fonction du niveau actuel des minima sociaux) ; *le niveau des revenus d'activité professionnelle* (ces revenus sont pour partie cumulables avec le revenu minimum garanti) ; *le taux de cumul du RSA* (il détermine à la fois le revenu de sortie du RSA et le rythme de progression des revenus globaux, à chaque fois que les revenus d'activité augmentent). Le schéma ci-dessous illustre le mécanisme :



Source : Hirsch (2008, p. 13)

Aux yeux du Martin Hirsch, le revenu de solidarité active devrait avoir deux effets sur la pauvreté. Un effet immédiat sur les travailleurs pauvres (notamment ceux qui travaillent à temps partiel) qui voient leurs revenus complétés. Il leur apporte un complément de pouvoir d'achat. Un effet indirect sur les allocataires du RMI qui vont pouvoir reprendre un travail plus facilement (le travail devient ainsi rémunérateur). Le RSA joue un rôle incitatif de retour à l'emploi et donne de la visibilité aux personnes sans emplois sur l'évolution de leur revenu en cas de reprise d'activité (la première heure travaillée est rémunératrice).

La notion de revenu ne doit cependant pas minimiser la portée du concept. En effet, le RSA s'inscrit dans une politique plus générale d'insertion professionnelle et sociale. Il doit conduire à mieux accompagner¹⁰ vers l'emploi les personnes qui ne bénéficient d'aucun mécanisme d'insertion professionnelle. Dans un rapport paru en décembre 2007, *L'Inspection*

¹⁰ Il s'agit de réduire les interlocuteurs, de prévenir les ruptures dans les parcours d'insertion professionnelle, de rendre les systèmes de soutien aux revenus plus compréhensibles par les citoyens...

Générale des Finances a notamment insisté sur les conditions de pilotage de ce nouveau dispositif. Trois constats ayant valeur de conclusions y sont présentés : 1° le RSA doit être l'occasion de clarifier les compétences et les financements de l'Etat et des départements en matière d'insertion sociale et professionnelle (trois options sont a priori envisageables: un RSA intégralement centralisé, un RSA intégralement décentralisé, un RSA national avec un système de cofinancement) ; 2° le choix de verser le RSA exclusivement sous forme de crédit d'impôt ou de crédit de cotisations sociales ne permettrait pas de fusionner l'ensemble des dispositifs existants, à l'inverse, le versement d'une prestation sociale intégrée, fusionnant l'ensemble des dispositifs existants de solidarité et de complément de revenu aux bas revenus, présente de nombreux avantages ; 3° un guichet unique pourrait être chargé du versement du RSA (trois options sont évoquées : l'opérateur issu de la fusion ANPE-ASSEDIC, les trésoreries et les caisses d'allocations familiales).

Afin de préparer cette transition, la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat a donné aux conseils généraux la possibilité de lancer des expérimentations du nouveau dispositif d'incitation à la reprise d'emploi pour les bénéficiaires des minima sociaux préfigurant le RSA. L'expérimentation permet de tester la capacité des différents acteurs à se coordonner sur un projet commun, de cerner les questions de faisabilité technique, de fournir des informations précises sur le comportement des acteurs, de produire des données solides sur les enjeux (gains, pertes) du dispositif, de mieux identifier les obstacles au retour à l'emploi et de donner des éléments de comparaison entre les différents territoires concernés. Sur quarante conseils généraux qui se sont portés candidats à l'expérimentation, 34 ont expérimenté¹¹ le RSA. Chacun de ces départements a défini une ou plusieurs zones tests, ou zone expérimentale¹² où la nouvelle allocation a été mise en œuvre. Au total, cinquante et une zones tests ont été choisies par les départements. Chaque département était libre de fixer son barème et son taux de cumul, ainsi que le champ des bénéficiaires concernés. Ce sont près de 110 000 bénéficiaires du RMI qui ont été concernés par ces mesures. Compte tenu des premières informations recensées (31 règlements départementaux ont été publiés au moment du rapport), il semble que la diversité des choix locaux soit respectée.

- La moitié des départements ont choisi d'en ouvrir le bénéfice à l'ensemble des bénéficiaires du RMI en situation d'emploi ou de reprise d'emploi quels que soient le type de contrat, la durée ou le type d'employeur. Huit ont préféré réserver le bénéfice de l'expérimentation aux seuls bénéficiaires du RMI reprenant un emploi dans la durée de l'expérimentation. Sept ont choisi une solution intermédiaire.

- A l'exception de l'Aisne (incitation forfaitaire), la majorité des départements (18) ont porté leur choix sur un barème RSA identique à celui retenu par l'Etat pour le RSA – API, c'est-à-dire permettant de cumuler au montant de l'allocation initiale 70% de ses revenus d'activité. Douze départements ont cependant choisi de ne pas suivre cette voie. Six ont retenu des taux de cumul différents (60% pour 4 d'entre eux, 65% pour les deux autres) ; six ont adopté un barème non linéaire, combinant deux taux de cumul différents de part et d'autre d'un seuil défini par une quotité de temps de travail (en Eure ou en Seine Maritime, le taux de cumul est

¹¹ Si quarante conseils généraux ont fait le choix de cette expérimentation, seuls trente quatre y ont été autorisés. Il s'agit de la Côte d'Or, de la Loire Atlantique, de l'Eure, du Val d'Oise, du Loir et Cher, de la Vienne, de l'Oise, de la Charente, du Nord, de l'Hérault, de la Marne, des Côtes d'Armor, les Bouches du Rhône, la Haute Saône, l'Ile et Vilaine, l'Aisne, l'Allier, les Alpes Maritimes, le Calvados, la Charente Maritime, la Haute Corse, la Creuse, la Dordogne, le Doubs, le Gard, le Gers, la Haute Marne, la Mayenne, le Morbihan, le Pas de Calais, le Rhône, la Seine Maritime, les Deux Sèvres, la Seine Saint Denis. Les six derniers départements (Ardèche, Saône et Loire, Réunion, Cher, Val de Marne, Meurthe et Moselle) ont obtenus leur autorisation dans le courant du 1^{er} trimestre 2008.

¹² Voir le rapport de Goujard et l'Horty (2008) pour une présentation de la méthodologie.

plus élevé pour les petites quotités de travail, l'accent est mis sur la lutte contre la pauvreté, il s'agit de permettre aux travailleurs les plus précaires de sortir du seuil de pauvreté).

- Les expérimentations ont également porté sur les dispositifs d'accompagnement dans l'emploi ou au maintien de l'emploi. D'une manière générale, les conseils généraux ont cherché à resserrer les liens opérationnels entre les nombreux services chargés de l'insertion sociale et professionnelle, des bénéficiaires de minima. C'est l'illustration de la plateforme unique d'accueil expérimentée dans le département de l'Eure, regroupant les différents interlocuteurs potentiels d'un bénéficiaire (CAF, CPAM, ANPE...). Le traitement des dossiers est passé d'une moyenne de trois mois à une journée dans 95% des cas pour le déclenchement d'une aide ou l'activation d'une prestation légale.

- Les départements ont mobilisé des outils financiers complémentaires destinés à lever les obstacles à l'emploi. Qu'il s'agisse d'aide personnalisée à la reprise d'activité (Val d'Oise, Doubs, Allier, Calvados, Côte d'Or...), de fonds d'aide à la reprise d'emploi (Creuse) ou de RSA + (Nord), tous ces dispositifs ont ciblé les principes obstacles évoqués par les bénéficiaires : mobilité, garde d'enfants, équipement professionnel...

- Les départements ont également cherché à mobiliser les entreprises et les bénéficiaires. Le département de l'Hérault a ainsi accordé une aide financière d'une durée de 6 mois aux entreprises acceptant d'accroître le nombre d'heures travaillées d'un bénéficiaire de RSA. Des réunions mensuelles entre bénéficiaires du RMI ont été organisées dans chaque département afin de comprendre, d'analyser et d'incorporer dans le dispositif local les différentes problématiques rencontrées par les bénéficiaires eux-mêmes.

A delà de l'analyse qualitative issue des premières expérimentations, un processus d'évaluation plus scientifique a été mis en place sous l'égide d'un *Comité National d'évaluation*. Composé de représentants des départements, des services de l'Etat et de personnalités qualifiées en matière d'évaluation des politiques publiques, ce comité a pour mission d'appuyer les départements dans la conduite des évaluations locales, de constituer un cadre comparatif d'ensemble des expérimentations locales pour permettre une évaluation nationale, de mettre en place des dispositifs d'évaluation externe pour compléter les données empiriques et de rédiger les rapports d'évaluation soumis au Parlement.

3. Les travailleurs pauvres

1,3 million d'actifs disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté (645 euros par mois). Très rarement, des personnes employées à temps complet, du fait de l'existence du Smic, mais tout de même le 1 % concerné représente 156 000 salariés. Une partie importante, plus de 10 %, des indépendants sont dans ce cas. L'univers des non-salariés est encore plus marqué par les inégalités que celui des salariés, la très grande précarité de certains artisans ou agriculteurs notamment côtoie l'extrême richesse de certaines professions libérales. Si certains travailleurs sont pauvres, c'est d'abord que certaines entreprises tirent les salaires vers le bas pour gonfler leurs profits vers le haut... Une grande partie des travailleurs pauvres vient du chômage : 500 000 personnes, du fait de conditions d'indemnisation dégradées. Enfin, le temps partiel, qu'il soit subi ou choisi, souvent calculé sur la base d'un temps complet au Smic, offre parfois des conditions de rémunérations inférieures au seuil de pauvreté.

Nombre et répartition des travailleurs pauvres selon le type d'activité					
Catégories d'activité	Répartition des actifs en %	Nombre d'actifs	Taux de travailleurs pauvres en %	Nombre de travailleurs pauvres	Répartition des travailleurs pauvres en %
Temps complet toute l'année	60	15 600 000	1	156 000	12

Temps complet une partie de l'année	9	2 340 000	10	234 000	18
Temps partiel subi	4	1 040 000	8	83 200	6
Temps partiel choisi	9	2 340 000	5	117 000	9
Indépendants	9	2 340 000	11	257 400	20
Chômage non indemnisé	2	520 000	38	197 600	15
Chômage indemnisé	7	1 820 000	17	309 400	24
TOTAL	100	26 000 000	5	1 300 000	100

Source : Calculs de l'Observatoire des inégalités à partir des données 2004 du ministère de la santé et des solidarités

4. Les familles mono-parentales

Avant transferts sociaux, 46 % des familles monoparentales (essentiellement des femmes avec enfants) disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Allocations familiales, allocations logement et minima sociaux permettent d'amortir le choc, mais il reste encore 27 % de familles monoparentales qui vivent dans la pauvreté, contre 12 % des couples avec enfants. La proportion atteint 39 % pour les familles monoparentales de trois enfants ou plus. Nombre de femmes seules responsables d'une famille sont victimes des bas salaires ou/et du temps partiel contraint et morcelé. Elles ne sont pas seules bien sûr : on notera au passage qu'avant transferts sociaux, 22 % des couples avec enfants disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Familles monoparentales et pauvreté (%)		
	Taux de pauvreté avant transferts sociaux et fiscaux	Taux de pauvreté après transferts sociaux et fiscaux
Ensemble des familles monoparentales	46	27
- Ayant un enfant	35	20
- Ayant deux enfants	46	28
- Ayant trois enfants et plus	71	39
Ensemble des couples avec enfants	22	12

Lecture : après transferts, 39 % des personnes vivant dans une famille monoparentale ayant 3 enfants ou plus vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Source : Insee - Enquête revenus fiscaux. Année des données : 2003, personnes vivant dans un ménage avec enfant(s) ayant un revenu déclaré supérieur ou égal à 0 et dont la personne de référence a moins de 60 ans et n'est pas étudiante

5. L'inégalité face à la pauvreté

La pauvreté ne frappe pas au hasard. Sauf exception, on devient rarement pauvre en partant de haut : les plus démunis se recrutent dans les milieux déjà défavorisés. La pauvreté frappe d'abord ceux qui n'ont pas réussi à l'école et ne disposent pas de l'élément clé pour s'insérer dans le monde du travail, le diplôme. Le taux de pauvreté atteint 22,9% pour ceux qui sortent du système scolaire sans aucun titre en poche, contre 5% pour les titulaires d'un bac technique ou d'un diplôme supérieur.

Taux de pauvreté des ménages selon le diplôme (%)	
	Taux de pauvreté monétaire
Pas de diplôme	22,9
CEP	10,3
CAP-BEP	8,8
BEPC	7,2
Bac technique	4,6
Bac général	6,1
Supérieur au Bac	5,0

Source : Insee - moyenne sur la période 1994 / 2001

On retrouve ce phénomène quand on observe le niveau de pauvreté des différentes catégories sociales. Elle est beaucoup plus marquée chez les personnes qui n'ont pas d'activité, les agriculteurs et les ouvriers non qualifiés, autant de catégories moins bien dotées du point de vue du diplôme que la moyenne.

Taux de pauvreté des ménages selon leur catégorie socioprofessionnelle (%)	
	Taux de pauvreté monétaire
Sans activité	41,5
Agriculteur	30,5
Petit indépendant	11,8
Gros indépendant	1,3
Profession libérale	1,5
Cadre	1,0
Profession intermédiaire	2,2
Employé	10,6
Ouvrier qualifié	10,6
Ouvrier non qualifié	19,4

Source : Insee - moyenne sur la période 1994 / 2001

Bibliographie

- ATTALI J. (2007), « Premières propositions sur le pouvoir d'achat », *Commission pour la libération de la croissance française*, Rapport intermédiaire, octobre, 34 p.
- BARDONE L., GUIO A. C. (2005), « Pauvreté des travailleurs », *Statistiques en bref, coll. Population et conditions sociales*, n° 5.
- CAZENAVE M-Cécile (2006), « Onze millions de travailleurs pauvres en Europe ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 36, novembre.
- CHAUVIN P., PARIZOT I. (2005), *Santé et expérience de soins : de l'individu à l'environnement social*, Vuibert.
- CINGOLANI P. (2005), *La Précarité*, PUF.
- CNIS (2007), *Niveaux de vie et inégalités sociales*, Rapport du Conseil National de l'information statistique, n°103, mars, 117 p.
- COTTA J. (2006), *7 millions de travailleurs pauvres. La face cachée des temps modernes*, Paris, Fayard.
- DAMON J. (2007), « Les travailleurs pauvres en France. De la pauvreté active à la solidarité active ? », *Futuribles*, n° 333, p. 5-1
- DREES (2004), *Données sur la situation sanitaire et sociale en France en 2004*, La Documentation française, coll. Études et Statistiques.
- DREES (2008), « Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2007 », *Etudes et résultats*, n° 627, mars, 4p.
- FONDATION ABBE PIERRE (2007), *L'Etat du mal logement en France*, Rapport annuel.
- HIRSCH M. (2008), *Livre vert vers un revenu de solidarité active*, Haut Commissaire aux Solidarités Actives contre la Pauvreté, février, 63 p.
- IGAS (2007), *La gestion du revenu minimum d'insertion (RMI)*, Rapport de synthèse RM2007-165P, novembre, 62 p.
- IGAS (2006), *Evaluation de la loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 décentralisant le RMI et créant le RMA*, Rapport de synthèse RM2006-173P, novembre, 157 p.
- IGF (2007), *La mise en place du revenu de solidarité active*, Rapport de l'Inspection Générale des Finances, n° 2007-M-092-01, 45 p.
- GOUJARD A., L'HORTY Y. (2008), *Définition des zones témoins pour l'expérimentation du revenu de solidarité active*, Rapport du CEE (Centre d'Etudes de l'Emploi), n°43, avril, 257 p.
- INSEE (2005), *France, portrait social – édition 2005-2006*, coll. Références.
- MAURIN L. (2007), « Les inégalités augmentent-elles ? », *Alternatives économiques*, n°72, 2^{ème} trimestre, L'Etat de l'Economie, p. 60-61.
- MERCIER M. (2007), *Suivi du transfert du Revenu Minimum d'Insertion aux départements*, Rapport du Sénat, n°206, 1^{er} février, Observatoire de la décentralisation, 46 p.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETE ET DE L'EXCLUSION SOCIALE (2006), *Rapport 2005-2006*, La Documentation Française.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETE ET DE L'EXCLUSION SOCIALE (2008), *Rapport 2007-2008*, La Documentation Française.
- PAUGAM S. (2005), *Les Formes élémentaires de la pauvreté*, PUF, coll. Lien social.
- PERRIN E. (2004), *Chômeurs et précaires au coeur de la question sociale*, La Dispute.
- PIKETTI T. (2001), *Les hauts revenus en France au XXe siècle*, Grasset.
- QUINET A. (2008), *Mesure du pouvoir d'achat des ménages*, Inspection générale des finances, La Documentation Française, 126 p.
- SAVIDAN P. (2007), *Repenser l'égalité des chances*, Grasset.